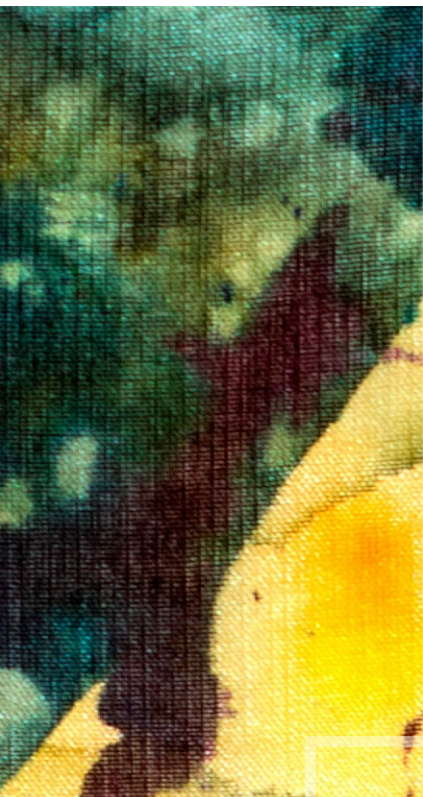


Office des professions du Québec

Rapport annuel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation



**2020
2021**

Ce rapport a été rédigé et produit par l'Office des professions du Québec.

800, place D'Youville, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912

Sans frais : 1 800 643-6912

Courriel : courrier@opq.gouv.qc.ca

Photographie : Adobe Stock

Le lecteur peut également consulter ce rapport sur le site Web de l'Office à l'adresse suivante :

www.opq.gouv.qc.ca/publications

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-89721-7 (PDF)

ISSN : 2561-9861 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2021

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Office des professions du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en indiquer la source.

Office des professions du Québec

**Rapport annuel
du Pôle de coordination
pour l'accès à la formation**

**2020
2021**

Table des matières

Mot de la présidente	7
Introduction	9
Pouvoirs	9
Composition	10
Structure organisationnelle	10
Travaux du pôle en 2020-2021	11
Réunions tenues	11
Plan d'action 2019-2024	11
Annexe	13
Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation	13

Mot de la présidente

Le présent rapport est bref. En effet, il présente un état de situation relatif au plan d'action du Pôle de coordination pour l'accès à la formation – un plan d'action quinquennal qui couvre les années 2019 à 2024.

L'année 2020-2021 aura été marquée par l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec à la suite de la propagation, dans la province et ailleurs dans le monde, de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)¹. Ce contexte inédit est venu bouleverser les façons de faire de nombreuses organisations et a mobilisé un nombre important d'acteurs publics, parapublics, associatifs et privés, sans compter les nombreux professionnels – notamment dans le domaine de la santé – interpellés au premier chef par la crise sanitaire.

Par ailleurs, le 26 mars 2021, le gouvernement du Québec présentait son budget 2021-2022 dans lequel il annonçait des investissements conséquents dans des mesures visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. À cette fin, le gouvernement a prévu 130 millions de dollars sur deux ans pour mettre en place des mesures visant, notamment, l'appui et l'accompagnement des ordres professionnels afin d'accélérer la reconnaissance des compétences ainsi que l'exemption des droits de scolarité pour les professionnels formés à l'étranger (PFÉ) qui doivent suivre une formation d'appoint pour répondre aux exigences des ordres professionnels.

Au moment d'écrire ces lignes, les détails de ces initiatives, dont le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sera le maître d'œuvre (en collaboration avec d'autres ministères et organismes), n'ont pas été dévoilés. Toutefois, il apparaît déjà clairement que des arrangements entre le MIFI et le Pôle seront nécessaires pour s'assurer que les mesures inscrites dans le Plan d'action du Pôle continuent d'être déployées avec efficacité pour le bien des PFÉ et de tous les Québécois auxquels les professionnels sont appelés à offrir des services d'excellente qualité.



Diane Legault

**Présidente de l'Office des professions du Québec
et présidente du Pôle de coordination
pour l'accès à la formation**

1. Selon l'appellation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (voir notamment OMS [2020], URL : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019> [consulté le 2 avril 2020]).

Introduction

Selon le *Code des professions* (RLRQ, c. C-26, a. 16.24), le Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle) a pour fonctions :

- de dresser un état de situation de l'accès à la formation;
- d'identifier les problèmes et les enjeux liés à la formation;
- d'identifier les besoins en collecte de données à des fins statistiques;
- d'assurer la collaboration entre les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les ministères concernés;
- de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Au sens de la loi, la « formation » se définit comme toute formation qu'un ordre professionnel exige qu'une personne acquière en application d'un règlement pris en vertu de différents articles du *Code des professions*, dont ceux traitant :

- des normes d'équivalence de diplôme (obtenu hors du Québec) ou de formation (suivie hors du Québec) aux fins de la délivrance d'un permis d'un ordre professionnel;
- des arrangements de reconnaissance mutuelle conclus en vertu d'ententes entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement (notamment la France);
- des conditions et autres modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, notamment l'obligation de faire des stages et de réussir des examens.

Pouvoirs

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, en 2017, l'Office des professions du Québec (Office) peut formuler des recommandations en matière de formation à un ministère, un organisme, un ordre professionnel, un établissement d'enseignement ou à toute autre personne (RLRQ, c. C-26, a. 16.27).

Dans les 60 jours suivant la réception d'une recommandation, l'instance concernée doit informer par écrit l'Office des suites qu'elle entend y donner et, si elle n'entend pas y donner suite, des motifs justifiant sa décision (*ibid.*).

Composition

Outre l'Office qui en assure la présidence et la coordination opérationnelle, les ministères et organismes suivants font partie du Pôle :

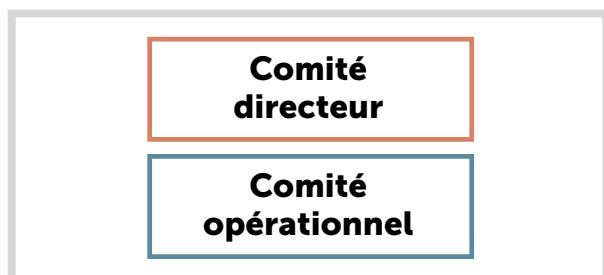
- le Bureau de coopération interuniversitaire;
- la Commission des partenaires du marché du travail;
- le Conseil interprofessionnel du Québec;
- la Fédération des cégeps;
- le ministère de l'Éducation;
- le ministère l'Enseignement supérieur;
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- le ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Structure organisationnelle

Le Pôle est divisé en deux instances. Premièrement, le comité directeur du Pôle, formé des présidents d'organismes et des sous-ministres des ministères partenaires, a pour rôle d'adopter les orientations stratégiques devant baliser les pistes d'action retenues par les organisations concernées.

Deuxièmement, le comité opérationnel du Pôle est, pour sa part, formé de directeurs et de professionnels des organisations partenaires. Il a pour mandat de proposer des pistes d'action concernant l'accès à la formation d'appoint et aux stages, notamment, ainsi que d'effectuer les suivis nécessaires à leur mise en œuvre.

Schéma 1 : Structure organisationnelle du Pôle



Travaux du pôle en 2020-2021

Réunions tenues

Le comité opérationnel du Pôle a tenu deux rencontres, soit le 2 novembre 2020 et le 28 janvier 2021. Pour sa part, le comité directeur du Pôle a tenu une rencontre le 23 mars 2020.

Plan d'action 2019-2024

Les partenaires du Pôle ont convenu d'assigner au plan d'action l'objectif général suivant : améliorer les processus permettant aux PFÉ d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel.

Quatre thèmes principaux ont été retenus à cet effet, auxquels on a lié quatre objectifs. Le tableau présenté ci-dessous en fait la synthèse.

Tableau 1 : Thèmes et objectifs du Plan d'action 2019-2024 du Pôle

Thèmes	Objectifs
1. Information	Rendre accessible l'information nécessaire portant sur les démarches relatives à l'obtention d'un permis d'un ordre professionnel et à l'intégration au marché du travail
2. Reconnaissance des compétences ²	Se doter d'outils crédibles, fiables et équitables pour faciliter et accélérer, à toutes les étapes du parcours d'intégration des PFÉ, la reconnaissance de leurs compétences
3. Conditions d'obtention d'un permis d'exercice	Améliorer l'accès aux formations d'appoint et aux stages prescrits par les ordres professionnels ainsi qu'aux activités de francisation
4. Intégration au marché du travail	Favoriser l'obtention d'un emploi de plein potentiel pour les PFÉ en tenant compte des besoins du marché du travail

2. Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de LEJEUNE, M. et A. BERNIER [2014], *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol et TÉLUQ, p. 21).

Les partenaires du Pôle se sont engagés à ce que les mesures proposées dans le plan d'action respectent les critères suivants :

- la mesure est **appropriée**, car la clientèle visée, la cible à atteindre, les moyens utilisés et les effets produits sont pertinents au regard de l'objectif poursuivi;
- la mesure est **cohérente** avec les autres mesures proposées par les partenaires, car elle vise la même finalité tout en ne redoublant pas ces mesures;
- la mesure est **efficace**, car elle permet d'obtenir le résultat attendu avec les moyens appropriés;
- la portée de la mesure est **pérenne**, car elle entraîne des effets durables;
- la mesure est **observable**, car les indicateurs choisis permettent d'en apprécier les effets.

Le Plan d'action 2019-2024 du Pôle contient 16 mesures dont l'état d'avancement, pour l'année 2020-2021, est présenté en annexe.

Annexe

Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation

0. Mesures transversales

Nom de la mesure	Explication sommaire de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateur(s)	Cible(s)	Échéance	État d'avancement des mesures au 31 mars 2021 (pourcentage de la cible atteinte jusqu'à maintenant et explication de la situation)
1 Mettre sur pied une cellule d'intervention agile pour régler des problèmes circonscrits et ponctuels relatifs à l'accès aux formations d'appoint et aux stages	Des problèmes ponctuels et circonscrits sont portés à l'attention des partenaires du Pôle relativement à l'accès aux formations d'appoint et aux stages. Comme il ne s'agit pas toujours de problèmes systémiques qui requièrent la participation de tous les partenaires du Pôle, il est proposé de réunir, au besoin, les partenaires du Pôle qui sont concernés par une problématique particulière de façon à trouver des solutions concrètes pour la résoudre.	Office des professions du Québec Tous les partenaires du Pôle interpellés	Pistes d'action pour résoudre les problèmes	100 % des pistes d'action mises en œuvre	Pistes d'action mises en œuvre en continu en fonction des problèmes soulevés	Trois situations problématiques d'accès aux formations d'appoint ont été présentées au Pôle et font l'objet d'un traitement en collaboration avec les deux ordres professionnels concernés (OIIAQ et OPTMQ). État d'avancement : 15 % (L'Office a amorcé des discussions avec tous les acteurs concernés.) La mise en œuvre des actions pour les trois situations se fera au cours de l'année financière 2021-2022.
2 Actualiser le diagnostic sur le parcours d'admission des professionnels formés à l'étranger (PFÉ) (projet pilote)	Pour répondre à l'obligation gouvernementale concernant l'accès aux formations d'appoint et aux stages, il y a lieu de recueillir de l'information actualisée sur le parcours d'admission des PFÉ à un ordre professionnel, de façon à cerner, le cas échéant, des difficultés d'ordre systémique et à proposer des pistes de solution appropriées à leur égard. Certains ordres et établissements d'enseignement (à déterminer) pourraient être ciblés dans une première mouture du projet, de façon à s'assurer de la faisabilité de ce dernier.	Office des professions du Québec CIQ-BCI-Fédération des cégeps-MES-MEQ-MIFI-ordres concernés	Entente avec la Commission d'accès à l'information du Québec (CAIQ)	Une entente conclue avec la CAIQ	Décembre 2020	Atteinte de la cible : (33 %) L'Office a entrepris des discussions avec la CAIQ et un projet d'entente sur un projet pilote sera transmis d'ici l'automne 2021.
			Outil de collecte de données	Un outil de collecte de données est déployé à 100 %	Automne 2022	0 % Un projet pilote est en cours d'élaboration.
			Données sur le parcours d'admission des PFÉ	Les données commencent à être colligées par les partenaires concernées	Automne 2022	0 % À venir.

1. Information

Nom de la mesure	Explication sommaire de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateur(s)	Cible(s)	Échéance	État d'avancement des mesures au 31 mars 2021 (pourcentage de la cible atteinte jusqu'à maintenant et explication de la situation)
3 Informer les PFÉ des conditions d'admission dans les programmes universitaires (notamment la maîtrise de la langue française) et les motifs justifiant les critères de sélection dans les programmes contingentés	L'admission dans les programmes universitaires ouvrant accès à des professions réglementées est soumise à diverses conditions qu'il importe de porter à la connaissance des PFÉ afin que ceux-ci comprennent mieux les contraintes auxquelles sont soumis tous les demandeurs, notamment la maîtrise de la langue française dans les universités francophones ainsi que les critères de sélection inhérents aux programmes contingentés.	BCI (et les établissements) Q2, CIQ (et les ordres)	Information à jour sur les sites Web	100 % des sites Web en lien avec un programme universitaire préparant à l'exercice d'une profession réglementée contiennent les indications requises permettant d'obtenir les informations sur les conditions d'admission et les parcours d'études des PFÉ	2020-2021 (2 ans)	- ÉTAPE 1 (80 % réalisé) : Sensibilisation des membres du Comité des affaires académiques quant à leur engagement. - ÉTAPE 2 (40 % réalisé) : Collaboration avec le GT-RAC du BCI sur les travaux d'analyse et de recherche visant à intégrer les questions relatives aux PFÉ au sein d'une consultation et d'un sondage grande portée. - ÉTAPE 3 (55 % réalisé) : Avec les membres du Comité des affaires académiques, lister les programmes universitaires préparant à l'exercice des professions réglementées. - ÉTAPE 4 (0 %) : Élaboration d'une grille d'information pertinente pour les personnes formées à l'étranger avec les membres du Comité des affaires académiques et Qualification Québec. Recommandations à formuler au Comité des affaires académiques du BCI. - ÉTAPE 5 (0 %) : À partir de la grille, analyse des informations présentes sur les sites Web et modifications, le cas échéant. RÉALISATION SOMMAIRE AU 30 MARS 2021 : (18 %)
4 Fournir aux PFÉ des informations relatives aux différentes trajectoires nécessitant un stage dans le secteur de la santé et des services sociaux	La mesure vise à identifier tous les titres d'emploi du secteur de la santé et des services sociaux régis par un ordre professionnel qui nécessitent la mise en place d'un stage pour un professionnel formé hors du Canada en santé et services sociaux. De plus, il s'agira de schématiser la trajectoire à entreprendre par un professionnel formé hors du Canada en santé et services sociaux afin de mieux l'informer et de le diriger quant aux étapes à faire ou à venir	MSSS OPQ, ordres professionnels	- Liste des titres d'emploi nécessitant un stage dans le RSSS - Schématisation de trajectoire	Cibles à définir ultérieurement en fonction du nombre de trajectoires à schématiser	2024	- Atteinte de 40 % de l'objectif. La schématisation des trajectoires est disponible sur le site de Recrutement Santé Québec pour les titres d'emploi suivants : soins infirmiers, préposés aux bénéficiaires et travailleurs sociaux. La trajectoire pour les orthophonistes sera mise en ligne dans les prochaines semaines. Trajectoires à venir : - Physiciens médicaux, éducateurs spécialisés, psychologues, technologistes médicaux, technologistes en imagerie médicale, physiothérapeutes.

2. Reconnaissance des compétences³

Nom de la mesure	Explication sommaire de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateur(s)	Cible(s)	Échéance	État d'avancement des mesures au 31 mars 2021 (pourcentage de la cible atteinte jusqu'à maintenant et explication de la situation)
5 Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO)	Les processus de reconnaissance des compétences permettent d'évaluer, dans un court délai, les compétences acquises par des travailleurs expérimentés dans un métier pour lequel il existe un processus de reconnaissance des compétences lié à une norme professionnelle. L'évaluation des personnes est financée par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.	CPMT Comités sectoriels de main-d'œuvre	Nombre de personnes admises à la RCMO	752 personnes en 2020-2021	En continu	75 personnes ont été admises à la RCMO en 2020-2021⁴, ce qui correspond à 10 % d'atteinte de la cible. Les résultats obtenus au 28 février 2021 s'expliquent par la situation de pandémie⁵ : - les mesures sanitaires ont limité (et limitent encore) la capacité à mettre en œuvre la RCMO considérant qu'elle requiert une observation en milieu de travail ou en milieu simulé; - la fermeture d'entreprises et la mise à pied de travailleurs et de travailleuses dans des secteurs et pour des métiers où la demande est généralement élevée ont eu de fortes répercussions sur les résultats : - le commerce de détail (superviseure et superviseur de premier niveau et conseiller-vendeur ou conseillère-vendeuse); - les soins personnels (coiffeur ou coiffeuse, esthéticien ou esthéticienne); - la limitation des visiteurs (évaluateurs en RCMO) dans certains milieux (transformation alimentaire et autres secteurs du milieu manufacturier) et la priorisation d'activités autres (formation sur les nouvelles mesures sanitaires par exemple) ont obligé les comités sectoriels de main-d'œuvre à repousser l'évaluation de candidats et de candidates.
6 Mettre en place un comité de coordination des projets d'instrumentation de reconnaissance des acquis et compétences développées relativement aux référentiels des ordres professionnels pour assurer une mise en œuvre cohérente avec les objectifs du gouvernement	Mettre en place une structure de coordination réunissant les principaux partenaires concernés par l'intégration des PFÉ dans les professions encadrées par un ordre professionnel, dans le but d'assurer un développement cohérent et employant les bonnes pratiques. Cette structure aurait pour mandat de suivre le développement des projets d'instrumentation de même que d'assurer un partage des coûts de développement et des responsabilités au regard des résultats ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des pratiques.	MES (collégial) Cégeps, centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) MIFI, CIQ ordres professionnels BCI	- Plan de travail - Modalités de concertation convenues entre les partenaires - Montage financier partagé	- Tenue d'une première rencontre à l'automne 2020 - Bilan des travaux	- Automne 2020 - Juin 2024	Un comité opérationnel est en train de se mettre en place. Les discussions sont en cours avec le MIFI. Le comité doit se positionner en complémentarité avec les autres structures de gouvernance qui sont en train de se mettre en place.



3. Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de LEJEUNE, M. et A. BERNIER [2014], *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol et TÉLUQ, p. 21).

4. Les résultats sont ceux obtenus au 28 février 2021. Les données au 31 mars 2021 seront disponibles en avril.

5. Le nombre de personnes inscrites à la RCMO fait également l'objet d'une cible dans le plan d'action annuel des services publics d'emploi. Cette cible a été revue à 140 en septembre 2020 en raison de la crise sanitaire générée par la pandémie.

2. Reconnaissance des compétences (suite)

Nom de la mesure		Explication sommaire de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateur(s)	Cible(s)	Échéance	État d'avancement des mesures au 31 mars 2021 (pourcentage de la cible atteinte jusqu'à maintenant et explication de la situation)
7	Mise en place de projets dans le cadre de l'implantation d'un processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au collégial pour les PFÉ qui sont candidats à une profession réglementée	Dans le cadre du processus de reconnaissance des PFÉ, l'ordre professionnel émet une prescription lors d'une reconnaissance partielle. La prescription de formation d'appoint qui leur est faite n'est pas toujours facile à « traduire » pour les collègues qui ont leur propre logique d'admission et de formation. La présente mesure vise précisément à soutenir les collègues qui accueillent des PFÉ dont le dossier d'admission a été analysé par les ordres professionnels, de façon à les aider à définir les besoins de formation des PFÉ à l'aide d'outils fiables et à offrir à ces derniers la formation manquante.	Fédération des cégeps Ordres professionnels CERAC Marie-Victorin MES CIQ OPQ	■ Nombre de projets en RAC	■ Deux projets en RAC réalisés	■ 2024	Durant l'année 2020-2021, des rencontres ont été tenues avec les collaborateurs du projet, notamment les représentants du MES et du MIFI, afin de valider un aspect de financement de la mesure. Cet aspect demeure à confirmer avant le démarrage du projet.
8	Optimiser les arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)	■ Établir la liste des mesures de compensation prévues pour chacun des ARM négociés dans le cadre de l'Entente Québec-France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. ■ Produire une étude abordant les impacts des ARM sur l'économie et l'accès au marché du travail québécois par les professionnels de la France. ■ Identifier les meilleures pratiques permettant d'accélérer la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles prévues par un ARM. ■ Actualiser le Guide de référence à la négociation des ARM destiné aux ordres professionnels en fonction des meilleures pratiques identifiées.	MRIF OPQ, CIQ, ordres professionnels, MIFI, MTESS, MSSS	■ Liste de l'ensemble des mesures de compensation ■ Rapport d'étude ■ Guide de référence aux ordres professionnels actualisé	■ Une liste des mesures de compensation est établie à 100 % ■ Un rapport est produit à 100 % ■ Le guide de référence est actualisé à 100 %	■ Été 2020 ■ Hiver 2021 ■ Automne 2022	La liste des mesures de compensation a été établie à 100 % à l'été 2020 et partagée aux membres du Pôle de coordination. Le rapport est produit à 15 %. La réflexion entourant les modalités et le contenu de production du rapport à venir est amorcée. Les démarches pour produire le rapport seront entamées à l'été 2021. Le MRIF prévoit désormais livrer ce rapport au plus tard avant le printemps 2022. Le MRIF estime que cette cible est atteinte à 50 % étant donné qu'une première version du guide de référence aux ordres professionnels actualisé a été soumise pour consultation auprès de certains partenaires. Sur la base de ces consultations, le MRIF estime être en mesure d'adopter la version définitive de ce document au printemps 2021. Les annexes du document pourraient faire l'objet d'une adoption plus tardive en fonction des commentaires et recommandations.

3. Conditions d’obtention d’un permis d’exercice

Nom de la mesure		Explication sommaire de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateur(s)	Cible(s)	Échéance	État d’avancement des mesures au 31 mars 2021 (pourcentage de la cible atteinte jusqu’à maintenant et explication de la situation)
9	Soutenir les centres de formation professionnelle (CFP) au regard de la formation d’appoint visant l’obtention du droit de pratique à titre d’infirmière ou d’infirmier auxiliaire	Cette mesure vise à bien cerner l’offre de la formation d’appoint et à identifier les enjeux (ex. : financement, accès à l’information et à la formation), de manière à mettre en place des actions qui permettront d’en améliorer la qualité. Plusieurs CFP ont dit au Ministère qu’ils éprouvaient des difficultés à organiser ou à répondre à la demande des personnes au regard de la formation d’appoint.	MEQ (professionnel)	■ Portrait de l’offre de la formation d’appoint et des enjeux ■ Nombre d’actions ciblées (ex.: séances d’information, groupe de soutien aux CFP)	■ Portrait de l’offre de formation et des enjeux réalisé à 100 % ■ 100 % des actions retenues réalisées	■ Hiver 2022 ■ Hiver 2024	75 % de la cible est atteinte. Prévision du pourcentage d’atteinte de la cible à l’hiver 2022 : 100 % Précisions : Une collecte de données a été effectuée à l’automne 2018, via l’agente de liaison, auprès des CFP pouvant offrir la formation d’appoint, afin d’identifier les enjeux au regard de l’offre de formation. Les enjeux ont été identifiés, dont ceux reliés au financement et à l’offre de formation. Le 11 janvier 2019, une rencontre a eu lieu entre des représentants du MEQ et de l’OIIAQ, afin d’achever la collecte de données effectuée auprès des CFP. À l’automne 2020, le MEQ a organisé plusieurs rencontres avec des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l’Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), du réseau de l’éducation et du MEQ, afin de soutenir les besoins de main-d’œuvre dans le domaine de la santé en matière d’infirmières et d’infirmiers auxiliaires. En novembre 2020, l’OIIAQ a fait la demande au MEQ de réviser la formation d’appoint, afin d’ajuster l’offre de formation aux nouvelles prescriptions de l’Ordre. Le MEQ a répondu favorablement à cette demande. Les étapes préalables aux travaux de révision sont terminées et les travaux de rédaction pour la révision de la formation d’appoint s’amorceront le 12 avril 2021.
10	Soutenir la réalisation de projets structurés dans les universités visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l’étranger désirant accéder à une profession réglementée	Les établissements d’enseignement universitaire ont fait part au Ministère de leur volonté de soutenir la réussite et la persévérance aux études des professionnels formés à l’étranger engagés dans un processus d’accès à une profession réglementée. L’accompagnement des candidats suppose la réalisation de projets concrets, adaptés à leurs besoins variés. Le Ministère dispose d’une règle budgétaire (2.1.18) permettant aux universités de déposer leur demande de financement à cette fin.	MES (universitaire)	■ Nombre de projets d’accompagnement soumis par les universités = 1	■ 100 % des projets conformes aux exigences sont financés jusqu’à la hauteur de l’enveloppe disponible = 100 %	■ 30 avril 2020 (cette mesure est renouvelable annuellement à la suite de l’autorisation du Conseil du Trésor)	En 2020-2021, un projet a été soumis et il a été jugé conforme aux exigences de la règle budgétaire. Le projet s’intitule « Collaboration inter établissement pour soutenir la formation, la réussite et l’intégration partout au Québec des personnes formées à l’étranger dans les domaines professionnels réglementés ». Le projet est porté par l’UQTR, et il prévoit la collaboration de l’UQAM, l’UQAC, l’UQAR, l’UQO et l’UQAT. La somme de 110 000 \$ a été annoncée par la ministre en mars 2021.

4. Intégration au marché du travail

Nom de la mesure	Explication sommaire de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateur(s)	Cible(s)	Échéance	État d'avancement des mesures au 31 mars 2021 (pourcentage de la cible atteinte jusqu'à maintenant et explication de la situation)
11 Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	Aide financière à l'employeur pour soutenir l'accueil et l'intégration d'une personne immigrante ou issue d'une minorité visible pour un premier emploi nord-américain significatif dans son domaine de compétences.	MTESS	Nombre de nouveaux participants au PRIIME	Augmentation de 20 % par année pour atteindre 2 115 participants en 2022	2022	Depuis mars 2017, le MTESS s'est engagé pour 5 ans à rehausser de 20 % le nombre de nouveaux participants à cette mesure. Pour 2019-2020, le nombre de nouveaux participants (1 340) est en hausse de 158 ou de 13,4 % par rapport à l'exercice précédent (1 182). La cible de 1 469 nouveaux participants est donc atteinte à 91,2 %. En 2020-2021 (données au 19 février 2021), on dénombre 1 257 participants actifs, dont 757 nouveaux participants, alors que la cible à atteindre est de 1 762 nouveaux participants. Le volume de nouveaux participants est en diminution de 35,8 % comparativement à la même période l'an passé. La cible a été atteinte à 43 %. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact sur la non-atteinte de la cible.
12 Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger recommandées par un ordre professionnel (IPOP)	Aide financière à l'employeur pour soutenir la transition professionnelle des personnes formées à l'étranger qui sont en processus pour obtenir leur permis d'exercice auprès d'un ordre professionnel et intégrer un emploi de transition dans leur domaine de compétence.	MTESS	Nombre de nouveaux participants à IPOP	Augmentation de 42 %	S.O.	En 2020-2021 (données au 19 février 2021), il y a eu 16 participants actifs, dont 8 nouveaux participants. On dénombre 50 % de moins de nouveaux participants par rapport à 2019-2020. Ceci s'explique par la crise sanitaire liée à la COVID-19.
13 Programme de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers (PPRTCE)	Mise en place d'une entente de subvention avec un ou plusieurs organismes bénéficiaires spécialisés dans le microcrédit. Le PPRTCE permettra l'octroi de prêts à faible taux d'un maximum de 15 000 \$ aux PFÉ éprouvant des difficultés financières lors du processus de reconnaissance de leur diplôme et de leurs qualifications professionnelles au Québec. Ces prêts permettront de payer, entre autres, les frais des examens d'accréditation, les déplacements et la mise à niveau de leurs compétences.	MTESS	Nombre de prêts octroyés	60 prêts	À partir de mai 2020 pour une durée limitée de 4 ans	Les ententes ont été signées avec les organismes mandatés (Microcrédit Montréal et le Moulin Microcrédits) en mars 2021. Le 1^{er} avril 2021, ces organismes ont commencé l'analyse des demandes d'aide financière reçues de la part de PFÉ.
14 Mettre en place un projet pilote sur la régionalisation de professionnels formés hors du Canada en santé et services sociaux	La mesure vise à développer différentes stratégies d'attraction de la main-d'œuvre internationale spécifiquement pour les régions éloignées du Québec. Phase I — Organiser un projet pilote avec une région afin de mobiliser l'ensemble des acteurs à contribuer à l'attractivité et à la rétention des candidats dans la région. Mettre en place un processus de recrutement pour ces personnes avec des établissements du réseau de la santé et des services sociaux en région afin de leur offrir un emploi et de les intégrer directement en région. Phase II — Planifier la tenue de deux missions par année. Ces missions engloberaient plus d'une région en fonction des besoins de main-d'œuvre annuels des établissements mandataires.	MSSS MIFI, MTESS, OBNL	- Liste des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mandataires - Nombre de candidats recrutés par une région	Cibles à définir ultérieurement en fonction du nombre de candidats potentiels et du nombre d'établissements recruteurs	2024	Comme mentionné antérieurement, cette mesure a dû être adaptée en fonction de différentes réalités (situation de la COVID-19, accès à des listes de candidats sous la juridiction canadienne, etc.). 10 % de réalisation. Actuellement, la phase un est en cours de préparation pour la mise en place de la première mission région. C'est le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue qui a été sélectionné pour ce projet pilote. La mission se déroulera les 11, 12 et 13 mai 2021.



4. Intégration au marché du travail (suite)

Nom de la mesure	Explication sommaire de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateur(s)	Cible(s)	Échéance	État d’avancement des mesures au 31 mars 2021 (pourcentage de la cible atteinte jusqu’à maintenant et explication de la situation)
15 Développer une boîte à outils pour l’accueil et l’intégration des professionnels formés hors du Canada en santé et services sociaux	Développer des outils à l’intention du personnel des ressources humaines et des milieux cliniques des établissements de santé et services sociaux du Québec recruteur de professionnels formés hors du Canada en santé et services sociaux Développer des outils à l’intention des professionnels formés hors du Canada en santé et services sociaux pour faciliter leur intégration au Québec.	MSSS	▪ Outils constituant la boîte à outils	▪ Contenu de la boîte à outils	▪ 2024	La page Web portant sur la francisation et présentant différents outils pour le candidat qui est soit toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est actuellement en ligne sur le site de Recrutement Santé Québec (RSQ). La page Web portant sur l’intégration professionnelle en soins infirmiers et présentant différents outils pour le candidat qui est soit toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est actuellement en ligne sur le site de RSQ. La page Web portant sur l’intégration professionnelle en psychosocial et présentant différents outils pour le candidat qui est soit toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est actuellement en ligne sur le site de RSQ. Autres développements à venir : ▪ Nouvelle page portant sur l’intégration professionnelle d’orthophonistes. ▪ Développement de webinaires pour faciliter l’intégration des candidats en contexte québécois.
16 Mettre en place de nouveaux projets ciblant les professionnels formés à l’étranger en identifiant les domaines d’emploi et les professions à prioriser en fonction des besoins du marché du travail et des territoires de recrutement	▪ Identifier les pays où le profil de compétences (études et expériences de travail) des candidats étrangers s’apparente le plus au profil des diplômés québécois. ▪ Identifier les programmes de formation à l’étranger qui s’apparentent le plus aux compétences exigées au Québec et pour lesquelles les mesures compensatoires seraient moindres pour accéder à la profession au Québec. ▪ Le MIFI accélère les travaux pour cibler les métiers ou professions en demande, produire une analyse qualitative pour chaque profession, déterminer dans quel cas l’immigration peut devenir une solution et dans quel pays il est possible de recruter les candidats qui pourront répondre à ce besoin spécifique grâce à leurs compétences acquises à l’étranger. ▪ Les professions visées peuvent : ▪ faire partie des ententes de reconnaissance mutuelle avec la France; ▪ faire partie d’ententes de reconnaissance ou accords internationaux avec des pays autres que la France; ▪ cibler des pays où la formation offerte se compare à celle offerte au Québec, sans nécessairement être encadrée par une entente.	MIFI Ordres professionnels, CIQ, OPQ, MRIF MTESS MSSS	▪ Liste des pays avec profils semblables à ceux du Québec ▪ Liste des programmes de formation étrangers favorisant une acquisition rapide des compétences requises au Québec Nombre de professions et territoires identifiés où sont déployées les actions du MIFI	▪ Constitution de bassins de candidats à l’étranger pour 10 professions distinctes	▪ Mars 2023	La cible initiale de 4 professions pour 4 pays a été atteinte à 60 %. En effet, au 31 mars 2021, 3 professions ont été identifiées, pour 2 pays. Les actions du MIFI sont déployées par l’équipe du recrutement international du MIFI dans ces deux pays. Le MIFI poursuit ses travaux pour identifier davantage de professions et de pays. La cible a donc été haussée. Le nouvel objectif est fixé à un total de 10 professions distinctes. La collaboration des partenaires sera requise pour nous permettre d’identifier et d’élargir les bassins. Un état de situation sera fourni au 31 mars 2022 pour préciser l’atteinte de la nouvelle cible.

